

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 12/02/2026
ID : 038-213804990-20260209-D_06_09022026-DE

L'an deux mil vingt – six, le 09 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 03 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Marijane GEISSLER, Michel MARTOIA, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT

Excusés : Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN,

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_06_09022026

Renouvellement de la convention de mise à disposition de parcelles communales avec Monsieur BARBARA Franck pour pâturages et fourrages

Madame le Maire rappelle la délibération n° D_06_03042023 ayant pour objet la mise à disposition de parcelles à Monsieur BARBARA Franck, du 15 avril 2023 au 14 avril 2026, dans le cadre de son activité agricole. Elle rappelle également la délibération n° D_04_01092025 portant avenant n°1 à cette convention (ajout de la parcelle C – 355).

Vu le souhait de Monsieur Franck BARBARA de renouveler cette convention dans les mêmes conditions, il est proposé le renouvellement de la mise à disposition des parcelles suivantes :

Parcelles	Lieu-dit	M²
B 13	Champ du Puits – les Mitras	7 304
B 14		16 580
B 19		13 390
B 20		21 415
B 24		1 977
B 29		26 408
B 32		44 510
B 33		4 350
B 34		13 995
Sous-total section B		149 929

C1 - 427	Champ du Pré	
C2 - 125	Pré Dessous	
C2 - 134	Champ du Beal	8 350
C - 355	La cote et Pré Beneyta	5000
Sous-total section C		43 830
Total		198 759

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 12/02/2026
ID : 038-213804990-20260209-D_06_09022026-DE

La surface totale des parcelles mises à disposition est de 198 759 m², soit 19, 8759 ha.
Il est proposé le maintien du montant de la redevance annuelle à 45.00 €/hectare mis à disposition et le renouvellement pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 15 avril 2026, soit jusqu'au 14 avril 2029.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

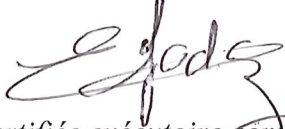
Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Monsieur BARBARA Franck des parcelles définies dans le tableau ci-dessus, dont la surface totale est établie à 19, 8759 hectares,

Dit que la redevance annuelle est établie à 45.00 €/hectare et que la convention est établie pour 3 ans à compter du 15 avril 2026, soit jusqu'au 14 avril 2029.

La convention sera annexée à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le février 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.*



Le Maire

Valérie CHALLON

